

---

## Les enfants parrainés de la culture

Chaque enfant résidant à Helsinki, né en 2020 ou après, est parrainé par un acteur culturel par le biais duquel l'enfant et sa famille ont un contact personnel avec l'art.

Chaque année, le parrain culturel invite l'enfant au moins à deux événements. Les événements sont gratuits et ils soutiennent les phases de développement de l'enfant et le bien-être de la famille. Le parrainage se poursuit jusqu'à ce que l'enfant commence sa scolarité.

Près de 30 acteurs du domaine artistique et culturel y prennent part. Les parrains des enfants nés en 2020 sont l'Orchestre de la Ville de Helsinki et ceux des enfants nés en 2021 sont les théâtres qui exercent leurs activités à Helsinki. Le parrain culturel est déterminé selon l'année de naissance de l'enfant.

Les parrains culturels développent les activités avec les familles, les centres de la maternité et de la petite enfance, ainsi qu'avec les experts de l'éducation précoce.

Si l'enfant habite à Helsinki et qu'il est né en 2020 ou après, vous pouvez l'inscrire comme enfant parrainé à l'adresse [www.kummilapset.hel.fi](http://www.kummilapset.hel.fi).

Le service des enfants parrainés de la culture est géré par les services de la culture et des loisirs de la Ville de Helsinki.

[www.kummilapset.hel.fi](http://www.kummilapset.hel.fi)  
[kulttuurin.kummilapset@hel.fi](mailto:kulttuurin.kummilapset@hel.fi)